

**SUBVENTION COMMUNALE AU TITRE DES TRAVAUX REALISES SUR LES BATIMENTS
PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES OU AYANT FAIT L'OBJET DE
PRESCRIPTIONS PAR L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

DELIBERATION : 2017-06

N° DOSSIER : _____ DATE DE LA DEMANDE : _____

A compléter en mairie

Vos Coordonnées :

NOM : _____ Tel : _____

PRENOM : _____ @ : _____

ADRESSE : _____

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'envisage de procéder a des travaux sur le bâtiment
situé : _____

dont je suis propriétaire.

Le montant de la dépense, selon les devis, est évalué à : _____ Euros T.T.C.

Je sollicite l'attribution d'une subvention communale pour cette opération.

Je m'engage à consulter la commission communale avant le commencement des travaux

Signature :

Date envisagée pour les travaux : _____

Liste des pièces à joindre avant les travaux:

- Copie de l'autorisation d'urbanisme avec les prescriptions ;
- Une Photo du bâtiment depuis le domaine public (vue large) avant travaux
- Devis détaillés / justificatifs de surcoûts

Liste des pièces à joindre après les travaux:

- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une Photo du bâtiment depuis le domaine public (vue large) après travaux
- Facture Acquittées



▪ Critères d'attribution de cette aide :

- les travaux portant sur un ou plusieurs bâtiments inscrits au titre de la protection des monuments historiques ;
- les travaux portant sur un ou plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de protection adapté des monuments historiques et faisant l'objet de prescriptions par l'architecte des bâtiments de France
- les travaux acceptés par une autorisation d'urbanisme préalable (Permis de construire, Déclaration préalable de travaux) ;
- la subvention est accordée sans conditions de ressources du demandeur ;
- la subvention n'est pas cumulable avec l'aide communale aux travaux de ravalement de façades
- la demande de subvention est à présenter minimum 6 semaines avant le début des travaux.

▪ Guide indicatif des aides :

Nature des travaux	Conditions	Aide maximum
Réfection de la toiture	Conforme avis DRAC – ABF	10 €/ m ² - 1 000 € maximum
Réfection des façades et restauration des pierres de taille	Conforme avis DRAC – ABF	10€ / m ² - 1 800 € maximum 50% des dépenses pour les travaux réalisés en régie avec un plafond 1 800 €
Fenêtres traditionnelles	Conforme avis DRAC – ABF	40 €/fenêtre – maximum 400 €
Portes traditionnelles	Conforme avis DRAC – ABF	150 €/porte ou porte de garage – maximum 450 €
Volets traditionnels	Conforme avis DRAC – ABF	40 €/paire de volets – maximum 400 €
Autres travaux sur demande	Conforme avis DRAC – ABF	Forfait - maximum 500 €

Un montant total maximum de **3000 €** et sur une période de **15 ans** pourra être accordé

NOTE RECAPITULATIVE POUR LE CALCUL DE L'AIDE
(à remplir par la mairie)

TOTAL Travaux : _____ €

Nature des travaux	Conditions	Aide accordée	Aide maximum
Réfection de la toiture	Conforme avis DRAC – ABF		10 €/ m ² - 1 000 € maximum
Réfection des façades et restauration des pierres de taille	Conforme avis DRAC – ABF		10€ / m ² - 1 800 € maximum 50% des dépenses pour les travaux réalisés en régie avec un plafond 1 800 €
Fenêtres traditionnelles	Conforme avis DRAC – ABF		40 €/fenêtre – maximum 400 €
Portes traditionnelles	Conforme avis DRAC – ABF		150 €/porte ou porte de garage – maximum 450 €
Volets traditionnels	Conforme avis DRAC – ABF		40 €/paire de volets – maximum 400 €
Autres travaux sur demande	Conforme avis DRAC – ABF		Forfait - maximum 500 €

Montant total de l'aide (maximum 3000 €) :

Marckolsheim le ___ / ___ / ___
Le maire, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Cadre réservé à la Trésorerie